

1^o Qu'ils connaissent l'emplacement exact des terrains et le nombre de parachutages et des containers reçus, et savaient que les armes étaient cachées à proximité des terrains ;

2^o Que la lettre de Pierre était authentique ;

3^o Qu'ils savaient que l'hôtel Saint-Michel était « boîte aux lettres » ;

4^o Qu'enfin le P. C. de Veilleins était pris.

Par contre les Allemands avaient découvert le fragment de billet de 5 francs qui constituait une charge sérieuse contre Albert Le Meur. Un camion de Mondoubleau devait venir le jeudi 24 juin prendre livraison pour la section qu'y avait fondée Albert Le Meur, d'un stock d'armes entreposé à Chaumont-sur-Loire chez Cordelet. Le contact devait être pris par un billet de 5 francs coupé en deux, Albert Le Meur en avait conservé une moitié qu'il devait présenter à Cordelet, détenteur de l'autre moitié. Or une moitié avait été découverte chez lui, et l'autre chez Cordelet.

De jour et de nuit, Albert Le Meur, blessé, fiévreux, examinait le problème sous toutes ses faces, cherchant une solution qui lui permette de sauver les autres ; car il n'avait plus pour lui aucun espoir et n'attendait que la mort. Le cas d'Albert Le Meur est celui de tant de résistants, qui voyaient tout s'écrouler autour d'eux, et se demandaient anxieusement avant chaque interrogatoire quel était leur devoir ? Il est facile quelques années plus tard, en possession de toutes les données du problème, à la lumière des révélations d'agents allemands prisonniers de guerre et du recul du temps, de répondre : « Il fallait faire ceci ou cela ! » Mais sur le moment, dans l'isolement de la cellule, et sous la pression des interrogatoires et des tortures, en l'absence de tout renseignement certain, le problème paraissait insoluble.

Après de mûres réflexions, Albert Le Meur conclut des informations qu'il possédait que de toute façon les armes étaient perdues, et qu'en les livrant suivant un plan qu'il avait étudié, il espérait faire libérer sa femme, son frère, sa belle-sœur et son ami Francis Cortambert. Il déclara donc aux Allemands qu'il était disposé à livrer les armes. Or, à son arrestation, il disposait de deux dépôts d'armes à Neuvy ; dans le premier, les armes provenant du premier parachutage étaient enterrées ; et le second, à la ferme des Haies, contenait le reste des armes reçues lors du premier parachutage et tout le stock du second parachutage. Enfin un troisième dépôt était à Courmémin, caché sous des bourrées, à l'entrée d'un bois voisin du terrain. Albert Le Meur fut donc conduit à Neuvy le 8 juillet ; en traversant la place, il aperçut Caillard paraissant assez nerveux, et s'en inquiéta. On ne trouva pas d'armes à la ferme des Haies. Albert Le Meur inventa une histoire, et prétendit que les armes avaient été démenagées et enfouies, en alléguant qu'il était facile de les déceler sous la terre fraîchement remuée.

A Courmémin, à l'emplacement supposé, pas davantage d'armes. Les Allemands, nerveux, font une battue, et découvrent un certain

nombre de caisses de containers, mais heureusement pas tout le stock. Au retour, Albert Le Meur subit un interrogatoire serré : « Il manque des armes », lui dit-on. — « Non », prétend-il. Le lendemain matin, les Allemands, qui connaissent le nombre des containers parachutés à Neuvy, le mettent devant l'évidence ; il en manque encore un grand nombre. Mais Albert Le Meur leur affirme qu'une partie des armes de Neuvy a sauté lors du second parachutage, et qu'une autre partie du dépôt a été pillée. Comme on est toujours loin de compte et qu'il ne reste même pas la valeur du premier parachutage, les Allemands décident d'expliquer au maire de Neuvy que des armes sont cachées sur le territoire de la commune, avec ordre aux habitants de les déposer à un endroit déterminé, sans se faire connaître.

Cette décision pose à Albert Le Meur un nouveau cas de conscience : Qu'en résultera-t-il pour les habitants ? Finalement il estime qu'aucune personne ne peut normalement être inquiétée et que par ce moyen les Allemands récupéreront les armes qu'ils réclament ; mais il espère qu'alertés les camarades, se sentant menacés, auront tout le temps de prendre la fuite.

Ces réflexions le ramènent à la question cruciale restée toujours sans réponse : la libération de sa famille qu'il réclame. Contre toute prévision, à la suite d'une nouvelle demande, l'inspecteur de la Gestapo l'invite à écrire la liste des parents dont il demande l'élargissement. Albert Le Meur y ajoute son ami Francis Cortambert. Deux heures plus tard, ils sont tous libérés sans être interrogés, et Albert Le Meur est autorisé à embrasser sa femme ; il profite de ses adieux pour lui glisser à l'oreille la consigne de remettre à leur emplacement primitif les armes, qui avaient été déménagées, par mesure de sécurité, au lendemain de l'arrestation de « Pierre ».

Le premier soin de M. Cortambert après sa libération fut d'exécuter cet ordre ; puis, par une sage précaution, il quitta son domicile jusqu'à la Libération ; il se réfugia d'abord à Puiseaux chez le docteur May, puis à Égry chez M. Pierre Charié ; ensuite il passa en Auvergne, dans le Bordelais, et enfin à Paris. Le 11 juillet, la Gestapo conduisit Albert Le Meur à la mairie de Neuvy. Le maire et M. Caillard, qui remplissait les fonctions de secrétaire de mairie, discutent avec les Allemands ; nerveux et agité, M. Caillard prend une part si prépondérante au débat qu'un des Allemands présents demande à Albert Le Meur : « Qui est cet homme ? » — « Je ne le connais pas, mais c'est certainement le secrétaire de mairie. » — « Alors le maire est un incapable..., c'est le secrétaire qui fait tout ! » Finalement, les armes sont retrouvées, tant à Neuvy qu'à Courmémmin, et chargées sur un camion allemand. Albert Le Meur affirme que tout est retrouvé, et les Allemands se contentent de cette réponse. Le soir, il pouvait se féliciter de l'opération, puisqu'aucune autre arrestation en dehors de la sienne n'avait été faite et que sa famille était libérée.